1894 Il y a cent ans

DANS LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

SUR L'HYDRATATION DE L'ACÉTYLENE ; FORMATION DE PARALDÉHYDE ; PAR M. A. DESGREZ

(Soc. Chim., 3e série, t. XI, p. 362)

L'histoire de l'acétylène montre que les savants qui se sont occupés de fixer les éléments de l'eau sur ce carbure sont arrivés à des résultats différents, suivant les procédés d'hydratation mis en œuvre[...].

Comme la divergence des résultats obtenus par M. Berthelot et MM. Lagermark et Eltekoff pouvait être attribuée à des impuretés qui renferme fréquemment l'acétylène, suivant ses origines, je désirais, avant tout, opérer sur un carbure rigoureusement pur.[...] Je songeai alors à employer l'acide acétylène-dicarbonique que la chaleur décompose, comme on sait, de la façon suivante :

C'était un moyen pratique d'obtenir, dans les tubes mêmes, un carbure naturellement très pur et en quantité proportionnelle à la dose d'acide employé. Comme, d'autre pat, l'hydrate d'acide carbonique n'est pas stable aux températures élevées, il en résulte qu'il ne peut avoir aucune influence sur l'hydratation des carbures acétyléniques, dans les conditions de mes expériences [...].

Conclusion. - Il paraît nécessaire de résumer les résultats de ces différents essais. On a obtenu, dans la distillation du produit soumis à l'action de l'eau à température élevée, un liquide à fonction aldéhydique bien démontrée. Le point d'ébullition de ce corps est supérieur à 40°. Il réduit l'oxyde d'argent en donnant de l'acétate d'argent (1). Deux substances seulement possèdent ces propriétés : ce sont la paraldéhyde et la métaldéhyde. Comme le composée était soluble dans l'eau, j'ai conclu qu'il était formé de paraldéhyde. L'hydratation directe de l'acétylène a donc donné naissance à de l'aldéhyde éthylique qui s'est transformée en paraldéhyde, par condensation normale de 3 molécules.

(Travail fait au laboratoire de M. Friedel)

(1) L'alcool vinylique donnerait lieu à la même réduction. Il est, d'ailleurs, probable qu'il se forme, dans une première phase, et se transforme ensuite en aldéhyde par l'action de la chaleur.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 1894

(Soc. Chim., 3e série, t. XI, p. 529)

M. Le Président dit que M. Friedel a reçu pour la Société chimique de Paris le télégramme suivant :

Bucharest, 8 mai

"A l'occasion de la fête de l'anniversaire de la mort de Lavoisier, la Société des sciences physiques vous prie de transmettre nos meilleurs vœux de prospérité à la Société de chimie et de recevoir comme savant et philoroumain nos meilleurs vœux." Président Marin

M. Friedel a répondu télégraphiquement à M. Marin, président de la Société physico-chimique de Bucharest :

"Très sensible à vos bons vœux, vous adresse remerciements cordiaux pour Société chimique et pour moi. Nous aussi fêtons la grande mémoire de Lavoisier. Statue sera élevée à Paris comme à Bucharest."

M. Le Président ajoute que c'est une nouvelle preuve des points d'attache qui nous relient aux savants et aux étudiants roumains, et que nous ne pouvons qu'être très reconnaissants de manifestations aussi sympathiques pour notre pays, nous venant à propos du centenaire de notre grand Lavoisier.

M. Sheurer-Kestner a reçu pour la Société chimique le télégramme suivant :

Moscou, 11 mai

"Les membres de la section chimique de la Société impériale des Amis des sciences naturelles de l'anthropologie, de l'ethnographie de Moscou, réunis le jour du centième anniversaire de la mort du grand Lavoisier, en séance commémorative, envoient à la Société de chimie française leurs salutations amicales et expriment leur désir de participer à l'œuvre que les chimistes français trouveront la plus digne de cette gloire de leur pays.

Vice-président de la section, Konovaloff
Secrétaire, Speransky.

Le président de la Société chimique a répondu télégraphiquement à cette dépêche par des remerciements et en exprimant l'espoir que Lavoisier aura bientôt sa statue.

Il fait connaître à ce propos que M. Grimaux a demandé à l'Académie des sciences, dans sa dernière séance, de proposer l'érection d'une statue au fondateur de la chimie moderne et que cette idée a été favorablement accueillie par les membres de l'Académie. La Société chimique toute entière s'associera certainement à cette œuvre avec le plus vif empressement.

RÉCLAMATION AU SUJET DE LA PSEUDO-PELLETIÉRINE, PAR M. C. TANRET

(Soc. Chim., 3e série, t. XI, p. 422)

Il est généralement admis qu'il appartient à un auteur de dénommer le corps défini qu'il a découvert, et si le nom du nouveau corps a été choisi tel qu'il en indique nettement l'espèce chimique, tel aussi qu'il ne permette aucune confusion avec les autres corps connus, ce nom doit être admis sans conteste.

C'est en vertu de ce droit de priorité que je proteste d'une manière formelle contre le remplacement de nom de pseudo-pelletiérine* par celui de granatonine que MM. G. Ciamincian et P. Silber donnent à la base C18H15AzO2, un des quatre alcaloïdes de l'écorce de grenadier (punica grantatum) que j'ai isolés et décrits en 1878 et 1879.

Le nom de pseudo-pelletiérine répond bien par sa terminaison à celui d'une base végétale et n'est partagé par aucun autre corps ; il n'y a donc aucune raison valable de le changer.

A ceux qui pourraient m'objecter que ce nom ne rappelle en rien l'origine de l'alcaloïde, je répondrai que les dérivés en ine les plus simple de punica granatum n'étaient plus disponibles en 1879. Les noms de granatine et de punicine, en effet, avaient été attribués (inconsidérément, il est vrai), le premier à une matière sucrée qui n'est autre que la mannite, et l'autre à une résine complexe, toutes deux retirées du grenadier. Alors, avec l'assentiment de M. Berthelot, j'ai fait ce que font les minéralogistes qui dédient leurs espèces nouvelles aux savant célèbres, et c'est ainsi que les noms de mes quatre alcaloïdes rappellent la mémoire de l'illustre auteur de la quinine.

En faisant subir à la pseudo-pelletiérine une série d'hydrogénations et de désoxydations, MM. Ciamician et Silber ont obtenu d'autres bases. Celles-ci, ils peuvent les dénommer comme bon leur semble : c'est leur droit. Mais vouloir changer le nom de la pseudo-pelletiérine sous prétexte de la rattacher à des bases qui en sont issues, n'est-ce pas le renversement des règles reçues ? Et en quoi la nomenclature nouvelle qu'ils se plaisent à invoquer autorise-t-elle davantage les terminaisons en oline, anine, énine qu'ils donnent à leurs bases ?

Cette prétention de MM. Ciamician et Silber de substituer un nom nouveau à celui de pseudo-pelletiérine, déjà vieux de quinze ans, est donc inadmissible. Voilà pourquoi je ne veux pas la laisser passer sans protester.

* NDLR : pseudopelletiérine : 9-azatricyclo (3-3-1) nonan-3-one, 9 méthyl (552-70-5)